

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_05****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
13****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le deux février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, M. Damien SCANDOLA, Mme Nicole OUDINOT, M. Christophe LERICHE, M. Christian CRISCI, Mme Jessica JAMES, M. Adrien ARSENTO, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

Mme Christine MOLINO, conseillère municipale à M. Jean-Marc SIMONI
Mme Emilie PLAZA MORENO, conseillère municipale à Mme Christiane DELAIRE

Mme Michelle NOERO, conseillère municipale à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés : Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Approbation du renouvellement des deux conventions des agences postales entre la commune et la Poste

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2020_136 en date du 18 décembre 2020 il a été accepté à l'unanimité de louer à Monsieur HELEIN ROCHER Kris une partie de la parcelle H n°2166 d'environ 180m², sur la plateforme de la gare de la Grave de Peille, ainsi qu'une surface d'environ 12m² à l'intérieur de la gare, pour son activité de location de vans aménagés.

En raison des futurs travaux d'aménagement de la plateforme de la gare, il propose au conseil municipal la signature d'un avenant au contrat de location actuel qui modifierait les conditions de renouvellement dudit contrat ; le renouvellement par tacite reconduction par période d'un an serait alors supprimé.

AR Prefecture

006-210600912-20240208-2024_05-DE
Reçu le 09/02/2024

~~Monsieur le Maire ajoute qu'en vue de ces mêmes travaux,~~ Monsieur HELEIN ROCHER Kris devra déplacer son aire de stationnement de vans, mais toujours sur la même parcelle.

Cet avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2024. Les autres articles restent inchangés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte l'avenant n°1, joint à la présente délibération, au contrat de location d'une partie de la parcelle H n°2166 avec Monsieur Kris HELEIN ROCHER.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à venir.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.